

DÉPARTEMENT
CORREZE
CANTON
TULLE
COMMUNE
TULLE

Secrétariat Général
NG/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation du contrat liant la Ville de Tulle et l'Association « Les Ginette's » pour un concert organisé le 22 août 2024 lors des animations de l'été

Le Maire - Adjoint délégué aux Affaires Générales,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite organiser tout au long de l'été des animations musicales,
- Considérant qu'elle a sollicité, à cette fin, l'Association « Les Ginette's » pour un concert organisé le 22 août 2024,
- Vu le contrat présenté,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Approuve le contrat liant la Ville de Tulle et l'Association « Les Ginette's » - 71, Impasse de Mazounie - 19490 SAINTE FORTUNADE pour un concert de reprises et de compositions pop, rock, blues et variétés programmé le jeudi 22 août 2024 à l'occasion des animations de l'été.

Le règlement de cette prestation qui s'élève à 600 € se fera sur présentation d'une facture

ARTICLE 2 : Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville
Compte : 60428 - Code : ANIMAT/ANIDIV

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- Association Les Ginette's

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légality le : 09 juillet 2024

Date et Réf. de l'accusé de réception : 09 juillet 2024

AN67_09072024



TULLE, le 9 juillet 2024

Le Maire - Adjoint,



Contrat Les Ginette's

Identification de l'association

Nom : Les Ginette's
Adresse : 71 impasse de Mazounie
19490 Sainte FORTUNADE
MaiI : lesginettes.musique@gmail.com
Tel : 06/89/94/09/20



Client

Nom : Ville de Tulle
Adresse : 10 Rue Félix Vidalin, 19000 Tulle

Devis N°1000011

Date : 22/08/24

Désignation des produits ou prestations	Quantité	Prix Unitaire	Total
---	----------	---------------	-------

Animation concert Les Ginette's.

Le groupe est constitué de deux chanteuses, deux guitaristes également chanteurs, d'un batteur, d'un bassiste et d'un régisseur.

Le tarif comprend :

- L'installation sono, lumières et balances (2 heures)

1,00 600,00€ 600,00€

- Le concert comprenant des reprises et des compositions pop, rock, blues et de variétés en français et en anglais. (2 heures)

- Désinstallation du matériel (1 heure)

Bon pour accord



[Signature]

TOTAL HT

600,00€

TVA non applicable

Date de règlement : Le jour du concert soit le 22/08/24

Association Les Ginette's Enregistrée à la préfecture de TULLE sous le numéro W192006123.